

Dossier de presse – 5 septembre 2022

Lancement de la stratégie « 1000 premiers jours de l'enfant » dans l'Aube



Les 1000 premiers jours de l'enfant, démarche initiée par l'Etat, constituent une période sensible pour le développement et la sécurité affective de l'enfant, qui aura des impacts sur sa santé et son bien-être tout au long de sa vie. Le Département de l'Aube, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube et leurs partenaires s'engagent ensemble pour mieux accompagner les parents et rendre visible l'ensemble des ressources à leur disposition dans cette période clé.

Co-pilotes de la démarche :



Partenaires de la démarche :



1| **Les 1000 premiers jours, une période clé pour l'enfant et un rapport inspirant pour la mise en œuvre de projets dans l'Aube**

■ Qu'est-ce que les 1000 premiers jours de l'enfant ?

Les 1000 premiers jours, c'est d'abord un moment de vie pour l'enfant et ses (futurs) parents : une période qui court de la grossesse aux deux ans révolus de l'enfant. C'est un tout qui unit les temps d'avant et d'après la naissance, jusqu'au seuil de l'école maternelle.

Les 1000 premiers jours, c'est aussi un concept scientifique mettant en évidence une période clé pour le développement de l'enfant : sa santé, son bien-être et celui de ses parents. Pendant cette période, le cerveau de l'enfant se développe plus qu'à tout autre moment. C'est le moment de poser avec lui certaines des fondations de sa vie : pour lui et pour l'adulte qu'il deviendra.

Les 1000 premiers jours, c'est ensuite en 2020 le rapport de la commission d'experts* présidée par Boris Cyrulnik et réunie à l'initiative du Président de la République. Cette étude a permis d'identifier les facteurs favorables au développement de l'enfant et les leviers d'actions possibles afin d'investir davantage l'accompagnement des familles tout au long des 1000 premiers jours.

Les 1000 premiers jours, c'est enfin l'ambition d'une nouvelle politique publique en faveur de l'égalité des chances dès la naissance. Elle constitue une des 10 priorités de la mandature 2021-2028 du Département de l'Aube conçue autour des besoins de l'enfant et de ses parents.

** Cette commission a regroupé 18 experts de spécialités différentes : neuropsychiatres, spécialistes de l'éducation ou de l'éveil des enfants, acteurs de terrain de l'accompagnement social des parents, cliniciens spécialistes de la grossesse et du jeune enfant, sage-femme.*

■ Que retenir de ce rapport ?

Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent aujourd'hui **un concept incontournable pour de nombreux scientifiques** afin de souligner l'importance de cette période clé pour tout individu.

Cette période est considérée comme déterminante pour l'avenir des enfants, puisqu'on le sait, les inégalités qu'elles soient sociales, cognitives ou affectives s'installent dès le plus jeune âge.

La commission pointe le rôle central de l'attention bienveillante dont l'enfant doit bénéficier de la part de ses parents mais aussi de l'ensemble des personnes qui l'entourent au cours de cette période charnière.

Les constats tirés des études scientifiques conduisent la commission à préconiser une amélioration de l'accompagnement au cours de la grossesse, au moment de la naissance et des premiers jours de vie pour favoriser l'établissement des premiers liens entre parents et enfants.

Pour répondre aux besoins de l'enfant, il faut accompagner les parents et donc **rendre visibles toutes les ressources** à leur disposition pour les aider à jouer leur rôle.

Les 1000 premiers jours de la vie de l'enfant sont une période source de doutes, de questionnements et parfois d'inquiétudes pour les parents. Avec pour beaucoup, le sentiment d'être trop isolés face à leur parentalité et les sujets du quotidien qu'elle suscite.

Il s'agit donc de répondre aux multiples questions que se posent les parents ou futurs parents et de lutter contre leur isolement, car les premiers mois sont les plus difficiles, les suivants réservent des défis à chacun, en particulier au sein des familles monoparentales, en précarité ou en situation de handicap, trop souvent isolées.

Les expériences vécues par les parents constituent des facteurs positifs (joie) comme négatifs (stress) qui sont captés par le fœtus et viennent impacter ses fonctions cognitives, motrices, émotionnelles, affectives et sociales. Ceux-ci influencent l'apprentissage, la santé ou encore le comportement de l'enfant dès sa naissance.

Les dépressions maternelles du pré et post-partum sont des troubles répandus, puisqu'elles touchent environ 10% des femmes, mais elles sont peu connues et mal détectées. Elles peuvent survenir tout au long de la première année suivant l'accouchement. Plus la dépression est sévère et dure longtemps, plus le risque de répercussion sur l'enfant augmente (troubles du comportement, des apprentissages, dépression de l'enfant). Tout concorde aujourd'hui à affirmer qu'un soutien précoce et de qualité à la parentalité dès le plus jeune âge, contribue à la prévention de la dépression du post-partum, des troubles de la relation parents/enfants.

Cependant rien n'est définitif : la plasticité cérébrale d'un enfant est malléable jusqu'à ses 6 ans. Toutefois, des études démontrent que le cerveau d'un enfant âgé entre 0 et 12 mois est plus actif.

Les bébés sont donc curieux. Prêter attention à leurs initiatives et leurs émotions et aussi enrichir leur environnement sont des attitudes cruciales pour le développement de leur intelligence. Jouer, chanter, raconter des histoires, faire la lecture, favoriser des rencontres d'éveil culturel et artistique et avec la nature sont essentiels au développement de l'enfant parce que ces actions soutiennent l'attention du bébé et l'aident à repérer les contextes, les personnes et les récurrences utiles, comme celles du langage ou des lois naturelles.

Les propositions insistent sur la **nécessaire convergence des actions en faveur de la santé et du bien-être de l'enfant et de ses parents dans un souci de prévention précoce.**

En guise de synthèse, le rapport préconise :

- Un parcours éclairé avec une mise à disposition d'informations à chaque étape
- Un parcours sécurisant favorisant l'écoute des parents.
- Un parcours préventif permettant de limiter ou de rompre l'isolement des parents et de prévenir l'épuisement parental
- Des réponses individualisées et adaptées aux fragilités et spécificités des parents et des enfants

■ Un levier fort pour renforcer notre politique de prévention en faveur des enfants et de leurs familles

Le Département de l'Aube, chef de file des solidarités, consacre 237,7 M€ de son budget à l'action sociale. Cette mobilisation se traduit principalement par des aides apportées aux publics déjà fragilisés ou en difficulté. Aujourd'hui, le Département souhaite intervenir davantage en amont en renforçant sa politique de prévention au bénéfice des familles et des enfants dès leur plus jeune âge.

La CAF de l'Aube verse 43 millions de prestations pour les jeunes enfants. Par ailleurs elle consacre près 30 millions d'euros en 2022 à l'action sociale sur notre territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement. Deux tiers de ces dépenses sont à destination de la petite enfance, et visent principalement la création de nouvelles places d'accueil dans le département de l'Aube.

Le projet des 1000 premiers jours de l'enfant, particulièrement cohérent avec la volonté politique et les actions déjà menées par le Département, a donc été inscrit parmi les actions sociales prioritaires de la mandature 2021-2028 du Conseil départemental de l'Aube.

Aujourd'hui, les actions de prévention dédiées à la parentalité méritent plus de visibilité et une meilleure répartition sur le territoire. Le Département, dans sa compétence petite enfance aux côtés de la CAF ou encore dans sa politique de protection maternelle et infantile, entend s'investir de façon multi-partenariale pour développer dans l'Aube une offre cohérente, utile et accessible aux Aulois.

Cette co-construction s'est ainsi mise en place :

- Consultations d'experts ayant participé à la rédaction du rapport des 1000 premiers jours : Rebecca Shankland, professeure des universités en psychologie du développement à l'institut de psychologie de l'Université lumière Lyon 2 et Nathalie Casso-Vicarini Fondatrice et déléguée générale d'Ensemble pour l'éducation de la petite enfance.
- Consultations de professionnels des services et directions de l'enfance et de la famille (PMI, ASE, Insertion-autonomie) du pôle des solidarités du Département.
- Partenariat étroit avec la CAF de l'Aube pour le co-pilotage de la démarche.
- Constitution d'un comité de pilotage réunissant Département, CAF, MSA, CPAM, les Hôpitaux Champagne Sud, ARS, l'Etat, l'AMF, UDAF.

2| La création de « Maisons des 1000 premiers jours » dans l'Aube, une priorité partagée

■ Une réponse aux besoins exprimés par la population et les professionnels de santé et de l'action sociale

La création de maisons des 1000 jours, qui est une des pistes du rapport de la commission des 1000 premiers jours, a été identifiée comme un besoin clair dans l'Aube pour les raisons suivantes :

- Les parents et les professionnels regrettent souvent le manque de lisibilité et de coordination de l'offre de soins.
- Les parents font part de leurs difficultés à se repérer dans les diverses propositions, regrettent des interventions trop cloisonnées et se perdre, parfois, dans des messages différents.
- Les parents plébiscitent une structure intégrée et fonctionnant en réseau pour répondre à leurs besoins spécifiques tout en ouvrant à de nouvelles perspectives.
- La nécessité de déconstruire les préjugés à l'encontre de divers services tels que la PMI, la psychiatrie et la pédopsychiatrie.

Il est donc nécessaire de :

- fédérer les ressources existantes en rendant lisible et accessible le soutien aux parents.
- regrouper et harmoniser les pratiques de prévention, soin, soutien, prise de recul aux parents et professionnels.
- proposer des lieux de ressources diversifiées pour les enfants, parents et professionnels.
- garantir le bon développement de tous les enfants en réduisant les inégalités de destin, en promouvant les compétences parentales pour accompagner la lutte contre les violences ordinaires.

Les Maisons des 1000 jours pourront répondre à ce besoin d'incarner des espaces identifiés sur le territoire, des réponses globales et intégrées aux besoins des parents, des bébés, jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance.

■ Le service apporté par les « Maisons des 1000 premiers jours »

Ces maisons concentreraient des ressources graduées aux besoins du territoire. Elles seraient à la fois :

- **lieux d'information**, où les connaissances les plus récentes sur le développement de l'enfant seraient accessibles sur divers supports
- **lieux de culture** ouverts à tous
- **guichets uniques d'accès aux droits** dédiés aux enfants et aux parents
- **ateliers thématiques** sur les enjeux de la **parentalité**
- lieux pour **venir avec ses enfants**, jouer avec eux, et recevoir si besoin un soutien, des réponses à ses questions d'éducation ou un véritable accompagnement
- **lieux Eco-responsables**, favorisant les échanges et le partage
- lieux **d'accueil, d'écoute et d'orientation** vers le professionnel ou la structure du territoire appropriée
- lieux d'accueil de jeunes enfants, en lien avec des structures susceptibles d'offrir des places d'urgence, ou de proposer des temps de répit aux parents
- **lieux de prévention et de soins** avec une permanence PMI et des services de psychiatrie périnatale et de la petite enfance
- lieu de rencontres et de formation continue pour les professionnels de la petite enfance.

La présence conjointe des professionnels dans la maison facilitera le travail pluridisciplinaire et en réseau.

Ces maisons ne seront pas forcément créées *ex nihilo* mais pourraient ouvrir progressivement s'appuyant sur des structures et initiatives existantes qui intégreraient progressivement de nouveaux services et constitueraient ainsi une offre de proximité (antennes ou actions itinérantes).

■ La réalisation d'un diagnostic terrain pour affiner les besoins

Ce projet des 1000 jours est un outil stratégique et pratique pour repenser nos fonctionnements et améliorer le service apporté à la population. C'est un projet ambitieux fédérateur et innovant centré sur une politique de prévention précoce et selon une logique de « recherche – action ». C'est pourquoi, afin d'obtenir un résultat au plus proche des besoins du territoire, un diagnostic a été lancé à l'été 2022 pour acquérir des données objectivées et scientifiques et pour lancer des actions pilotes.

Pour mener à bien ce diagnostic, le Département de l'Aube a recruté une cheffe de projet Maisons des 1000 premiers jours (poste financé à 80% par la CAF de l'Aube). Au cours de cette étude sur l'ensemble du département entamée en lien avec les partenaires en juillet 2022, elle ira à la rencontre des parents, communes, associations et institutions afin d'identifier les actions déjà mises en œuvre, d'identifier les projets à venir, de susciter l'intérêt et des partenariats autour de la démarche.

Cette étude s'achèvera en mars 2023 par la formulation de préconisations pour le déploiement opérationnel de maisons des 1000 premiers jours sur le territoire, au regard au regard du contexte départemental dressé par le diagnostic et les remontées des acteurs avec une attention particulière concernant les attentes des parents.

3| Des actions concrètes déjà en place

Le Département de l'Aube, référencé sur le site du Ministère des solidarités et de la Santé parmi les « Professionnels des 1000 premiers jours », est déjà actif, avec ses partenaires, pour mener des actions.

■ Deux actions déjà labellisées « 1000 premiers jours de l'enfant »

Depuis 2021, nous accompagnons en lien avec la CAF, la MSA, le pôle Femme, Mère et Enfant du CH de Troyes, la pédopsychiatrie de l'EPSM de l'Aube) deux projets portés par l'ADAD :

Intervention d'un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) à la sortie de la maternité

La sortie de maternité est une étape cruciale dans la construction des liens parents/bébé et d'une vie familiale apaisée. Ce moment doit donc faire l'objet d'une attention toute particulière et d'un soutien social, en complément du suivi médical.

La durée de séjour en maternité diminue et, selon une publication de la Haute Autorité de Santé en 2014, entre 15 et 30 % des femmes pourraient rencontrer des difficultés en raison d'une insuffisante ou mauvaise préparation du retour au domicile.

Pour accompagner cette étape clé, les parents résidant dans l'Aube qui viennent d'avoir un enfant peuvent bénéficier gratuitement de l'intervention à domicile d'un TISF, dès la sortie de la maternité, pour une durée maximum de 20 heures.

Ce type d'interventions par des TISF existe déjà. Il sera dorénavant labellisé « 1000 premiers jours » du fait d'une proposition systématique à tous les parents. Le soutien du Département de l'Aube, de la CAF et de la MSA permet la gratuité de l'intervention. C'est une action de prévention précoce à destination de tous les parents et de leurs nouveaux nés.

La bulle parentale

La grossesse et la naissance d'un enfant peuvent constituer un facteur d'isolement des parents qui disposent de moins en moins de soutien familial de proximité, alors même qu'ils ont besoin de partager leur expérience ou leur vécu.

La prévention de l'épuisement parental et la bonne santé physique et psychique tant de l'enfant que du parent passent par le partage de l'expérience, l'expression du vécu et le soutien émotionnel par les pairs, ainsi que par l'échange d'informations et de savoirs pratiques issus de l'expérience.

S'inspirant d'expériences étrangères, notamment en Australie ou en Finlande, le rapport des 1 000 premiers jours préconise d'inviter chaque couple ou parent, à rejoindre un petit groupe de parents se réunissant régulièrement. C'est pourquoi l'ADAD de l'Aube lance aujourd'hui, avec le soutien de ses partenaires, la « bulle parentale ». Animée par un professionnel de l'ADAD, dans un cadre convivial et confidentiel, cet espace est maintenant ouvert aux parents, au sein des locaux troyens de l'ADAD.

■ Un accompagnement des nouveaux projets « 1000 premiers jours de l'enfant »

Les structures et associations intéressées pour bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien du Département et de la CAF pour développer ou rejoindre les actions labellisées « 1000 premiers jours » peuvent prendre contact avec la cheffe de projet maison des 1000 premiers jours, Alexia Charpentier : alexia.chapentier@aube.fr 06.76.56.51.36

Annexes

■ Chiffres clés :

Les données quantitatives nationales phares relatives aux 1000 premiers jours :

- Un enfant ayant grandi dans un univers sécurisé sera **2 à 5 fois moins fréquemment hospitalisé au cours de sa vie.**
- **Lutte contre la dépression périnatale:** 30% des mères mériteraient une attention particulière en raison d'une fragilisation plus ou moins grande liée à l'état de grossesse ou à l'accouchement (suicide).
- **Permettre l'éveil culturel:** Les enfants de 2 ans dont la mère a un niveau de diplôme inférieur au BEPC connaissent 70 mots sur 100 proposés, quand ceux dont la mère a un diplôme supérieur à Bac + 2 en maîtrisent 80
- **50% des parents cherchent régulièrement des réponses sur les réseaux sociaux.** Paradoxalement **si les informations sont surabondantes**, ce sont « **des infos non labellisées** », donc comment savoir lesquelles sont fiables, lesquelles sont approximatives ou fausses ?

Les données auboisies :

- 2903 naissances en 2021, chiffre en légère baisse (2019 : 3107 naissances / 2020 : 3088 naissances).
- 9922 enfants âgés de 0 à 2 ans soit 14,7% du nombre d'enfants mineurs aubois.
- 2,5% de familles nombreuses (4 enfants et plus de moins de 25 ans) contre 2,3% en France (données INSEE 2019).
- Âge moyen des femmes au premier enfant : 27,9 ans contre 28,8 ans en France.
- 2.5 % de mères âgées de moins de 20 ans contre 1,7 % en France.
- Une **monoparentalité importante. Un quart des enfants mineurs aubois vivent au sein d'une famille monoparentale. Ce chiffre peut atteindre 46% sur certaines communes. En France ce chiffre se situe autour de 21%.** (Source INSEE 2019).
- La part des familles avec enfant(s) de moins de 3 ans dont le ou le(s) parent(s) est (sont) actif(s) occupé(s) s'établit à 49,4%, en deçà du taux national (53,1%).
- Le premier mode d'accueil est l'assistant maternel. 26,7% de ces professionnels sont âgés de 55 ans et plus, avec d'importantes variations suivant les territoires, certains étant en tension. Le nombre d'assistante maternelle est en baisse sur notre territoire depuis 2014.

■ Flyers des deux actions déjà labellisées « 1000 premiers jours »

Intervention d'un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) à la sortie de la maternité



Devenir parents c'est aussi se poser des questions.

**À PARTIR DE LA SORTIE DE LA MATERNITÉ
BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT
À VOTRE DOMICILE**

1000 PREMIERS JOURS

RÉPUBLIQUE

BÉNÉFICIEZ D'UN SOUTIEN GRATUIT !

Dans le cadre des «1000 premiers jours de l'enfant», vous pouvez, après la sortie de la maternité, bénéficier d'un soutien gratuit à votre domicile d'une durée de 20h maximum par enfant, assuré par un Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) de l'association ADAD.

Cette gratuité est permise par des financements croisés du conseil départemental de l'Aube, de la CAF, et de la MSA.

QUELLE AIDE APORTE UN TISF ?

Le Technicien d'Intervention Sociale et Familiale de l'association ADAD peut apporter :

- Aide et conseil dans le bien être du nourrisson
- Soutien à la parentalité
- Soutien au quotidien (entretien, organisation...)
- Relais dans la prise en charge des enfants pour souffler, aller à un rendez-vous médical, effectuer des démarches administratives...

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez directement l'ADAD de l'Aube

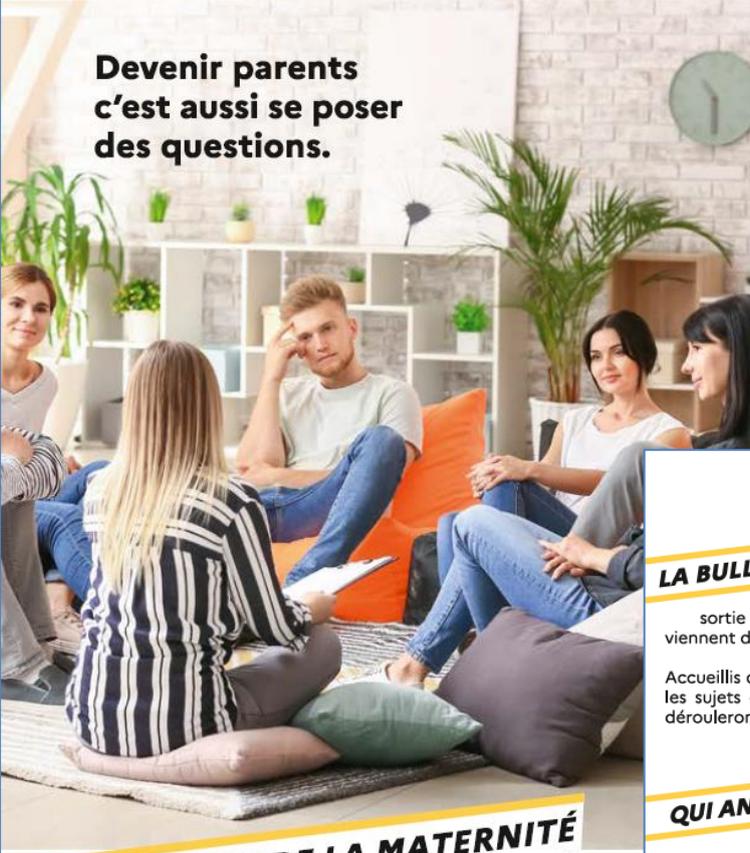
Association Départementale d'Aide familiale à Domicile de l'Aube
14 rue Jean Louis Delaporte à Troyes
03 25 73 07 70 - accueil@asso-adad.fr

L'association mettra cette aide en place à partir de la sortie de la maternité. Le rythme et la durée seront définis avec vous en fonction de vos besoins.

ADAD de l'Aube - N° Siret : 780 350 401 00060 - APE : 8899B - N° Agrément : N°E/010211/A/010/Q/003 - N° autorisation : 06-309 du 15/02/06

Réalisation : A2com - www.a2com.net - Ne pas jeter sur la voie publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Santé publique France
ASSOCIATIONS FAMILIALES CAF de l'Aube
Aube en Champagne LE DEPARTEMENT
santé famille enfance services
ADAD



**Devenir parents
c'est aussi se poser
des questions.**

**À LA SORTIE DE LA MATERNITÉ
VENEZ PARTAGER VOTRE EXPÉRIENCE À
LA BULLE PARENTALE**

1000
PREMIERS
JOURS

RÉPUBLIQUE

LA BULLE PARENTALE, DE QUOI S'AGIT-IL ?



Dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant, dès la sortie de maternité, venez rejoindre un groupe de parents qui, comme vous, viennent d'avoir un enfant et se posent des questions nombreuses et légitimes.

Accueillis dans un lieu convivial, vous pourrez partager votre expérience et choisir les sujets que vous souhaitez aborder. Ces échanges seront bienveillants et se dérouleront dans un climat de confiance.

QUI ANIME CETTE BULLE PARENTALE ?

Un professionnel de l'ADAD sera là pour accompagner la discussion.

Les échanges seront strictement confidentiels.

PUIS-JE VENIR AVEC MON ENFANT ?

Sur place vous pourrez confier votre enfant à un TISF* de l'ADAD.

Participation gratuite sur simple inscription auprès de l'ADAD.

Contactez directement
l'ADAD de l'Aube

Association Départementale
d'Aide familiale à Domicile de l'Aube
14 rue Jean Louis Delaporte à Troyes
03 25 73 07 70



*TISF : Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

ADAD de l'Aube - N° Siret : 780 350 401 00060 - APE : 88898 - N° Agrément : N°E/010211/A/010/Q/003 - N° autorisation : 06-309 du 15/02/06

Réalisation : AZcom - www.azcom.net - Ne pas jeter sur la voie publique

